



DES ÉOLIENNES FLOTTANTES EN MÉDITERRANÉE POUR ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Les prochaines étapes du projet

Les études techniques et environnementales

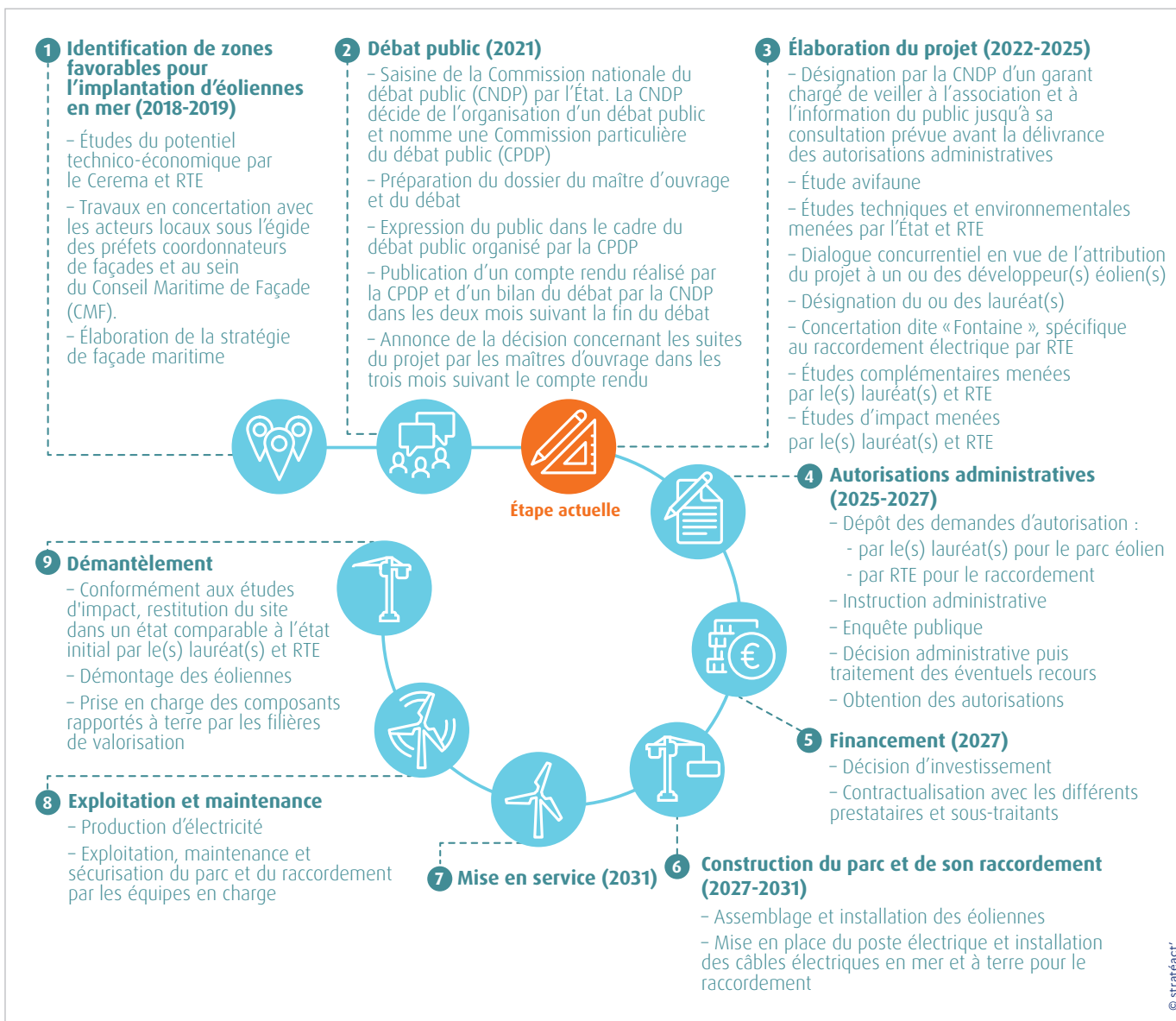
L'État et RTE ont lancé les **études techniques et environnementales** permettant de caractériser les zones choisies pour les parcs et leur raccordement.

Le programme **Migralion**, relatif à la connaissance de l'avifaune terrestre et migratrice, en lien avec le développement de l'éolien flottant dans le golfe du Lion, porté par l'OFB, se poursuit en 2023 et 2024.

Le dialogue concurrentiel

L'État a lancé en mars 2022 une **procédure de mise en concurrence**, à laquelle 13 candidats ont été sélectionnés à participer. Il désignera, au printemps 2024, les opérateurs qui seront chargés de concevoir, construire et exploiter les deux premiers parcs de 250 MW à horizon 2030. Une seconde procédure sera lancée ultérieurement afin d'attribuer, après 2024, les extensions.

Les grandes étapes du projet de deux parcs de 250 MW



Un dialogue continu avec le public

Organisé par la Commission particulière du débat public de juillet à octobre 2021, un débat public a ouvert la concertation sur le projet et interrogé le grand public sur de nombreux thèmes, notamment l'opportunité du projet et la localisation des parcs. **L'État et RTE poursuivent la concertation avec les différentes parties prenantes du débat**, sous l'égide de trois garants indépendants, nommés par la Commission nationale du débat public. Le public doit en effet être informé et associé au projet jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur les demandes d'autorisation, qui seront déposées par les futurs développeurs.

L'État et RTE mettront à disposition du public plusieurs outils afin de s'informer sur le projet et de suivre son avancement, notamment une lettre d'information, un compte Twitter, et des fiches pédagogiques. Des réunions d'information et d'échanges seront organisées, afin de favoriser l'intégration du projet dans le territoire. Enfin, des partenariats noués avec différents acteurs du territoire (médias, associations environnementales ou d'éducation scientifique) permettront à la fois d'informer le grand public sur le projet et d'ouvrir des espaces de dialogue.

Une concertation est également menée avec les parties prenantes du territoire : acteurs institutionnels, communes littorales, associations environnementales, etc.

La concertation « Fontaine »

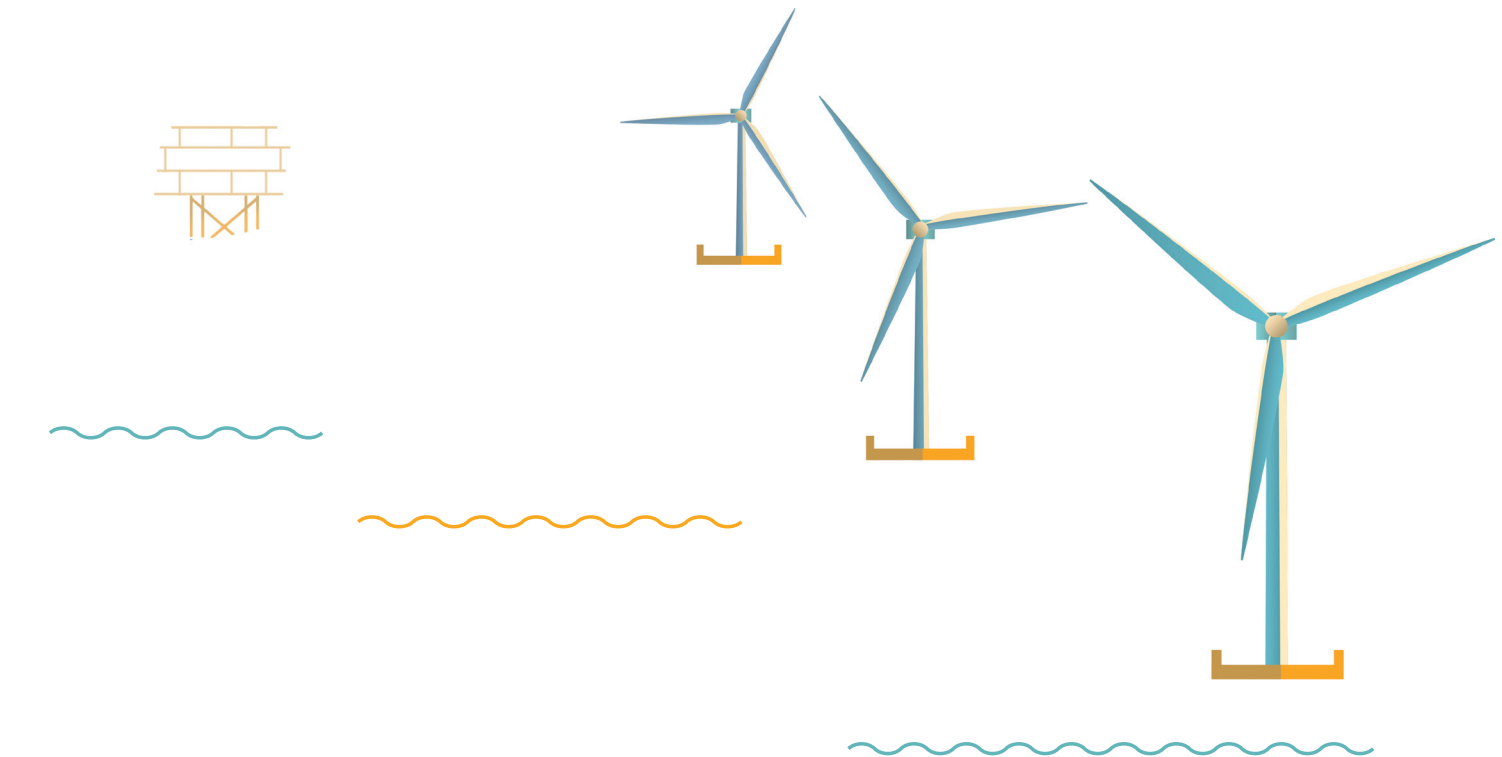
Une concertation spécifique relative au transport et à la distribution de l'électricité, dite « Fontaine », est mise en œuvre par RTE, sous l'égide des préfets de département. Menée avec les services de l'État, les élus et les associations représentatives des populations concernées, elle permet de préciser les contours des aires d'étude retenues et d'identifier les fuseaux et emplacements de moindre impact des ouvrages de raccordement.

La concertation Fontaine est distincte et complémentaire de la concertation de suivi sous l'égide des garants.

Comment s'informer ?

Sur le site www.eoliennesenmer.fr et le compte Twitter @EolienMerMed

En savoir plus :



DES ÉOLIENNES FLOTTANTES EN MÉDITERRANÉE POUR ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

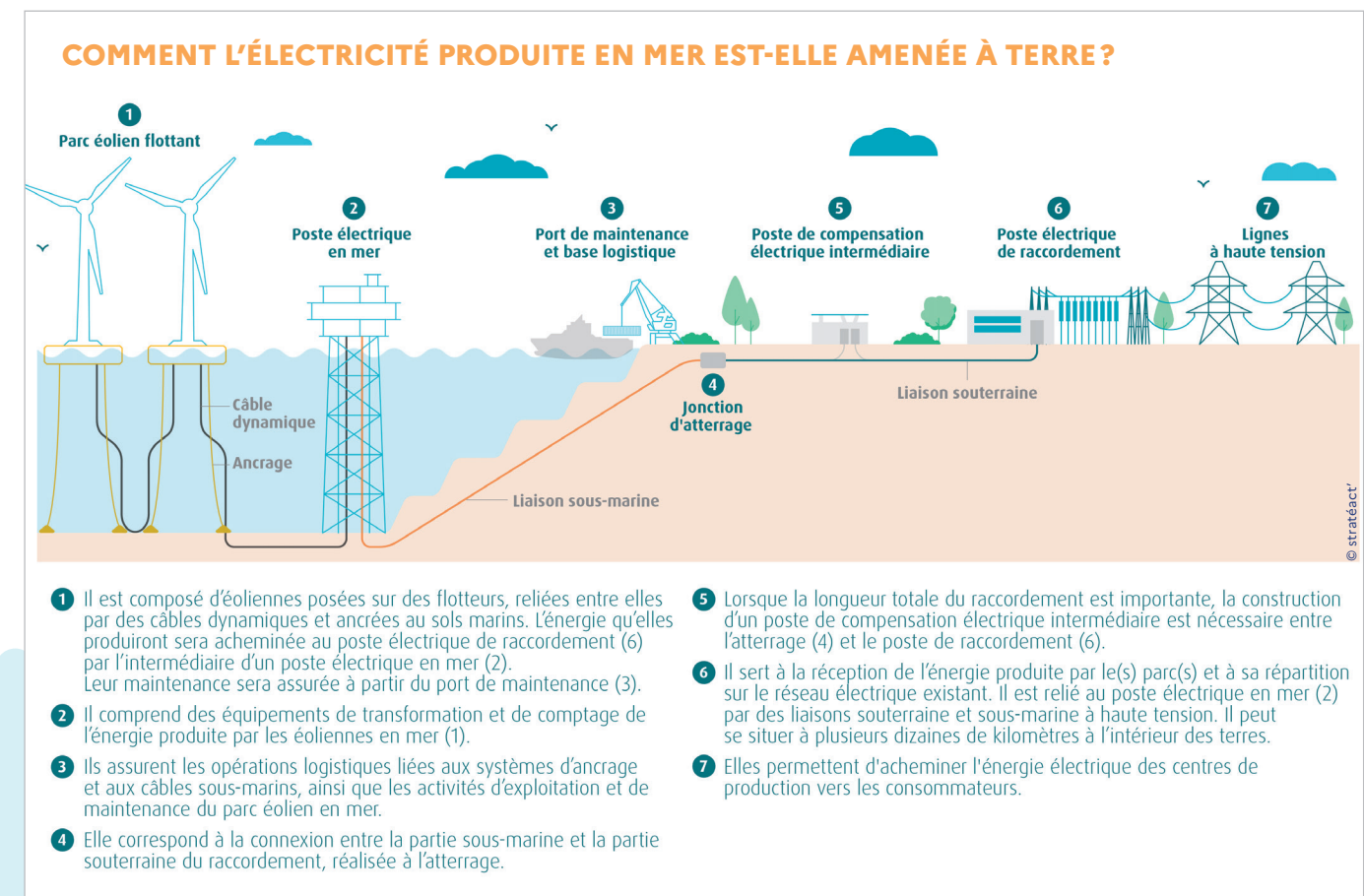
Le projet de deux parcs éoliens flottants et leur raccordement

À l'issue du débat public, qui s'est déroulé de juillet à octobre 2021, la ministre de la Transition écologique a officialisé la poursuite du projet de deux parcs éoliens flottants de 250 MW en mer Méditerranée, puis leur extension ultérieure de 500 MW. Leur raccordement mutualisé au réseau public de transport d'électricité sera réalisé par RTE (Réseau de transport d'électricité). L'ensemble de ce projet est porté par l'État et RTE, en liaison avec les régions Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Quelles sont les caractéristiques d'un parc éolien flottant et de son raccordement ?

Un parc éolien contient plusieurs éoliennes, constituées d'un mât, d'une nacelle et de pales, installées sur des fondations. En mer, l'éolienne peut soit être posée sur le fond marin (technologie posée), soit reposer sur une base flottante

ancrée au fond marin (technologie flottante). Les projets en mer Méditerranée utiliseront la technologie flottante, du fait de la profondeur des sites considérés.



Où les parcs seront-ils localisés ?

Par décision du 17 mars 2022, la ministre de la Transition écologique a précisé les zones retenues pour les procédures de mise en concurrence et la poursuite des études techniques et environnementales.

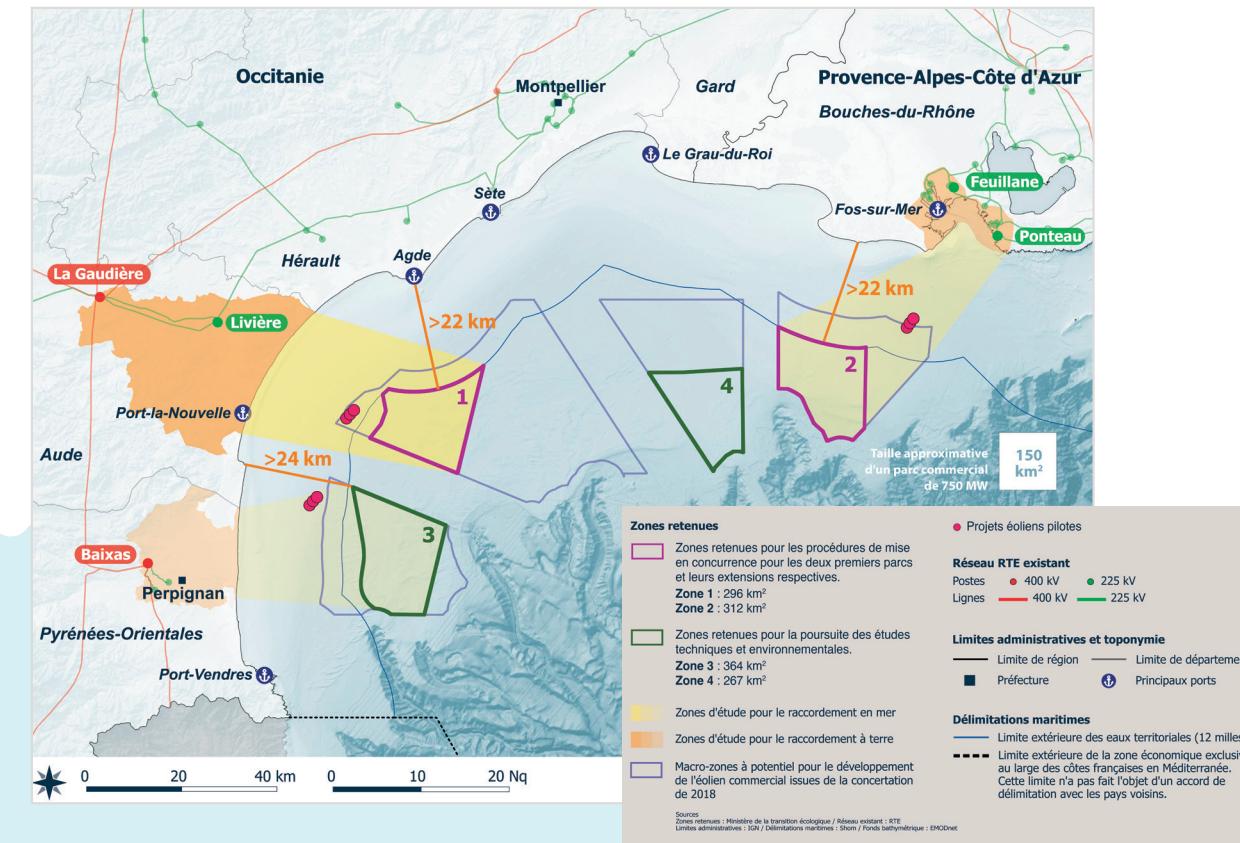
Concernant le choix des zones, le premier parc et son extension seront situés au large de la Narbonnaise (zone 1), tandis que le second parc et son extension seront situés au large du golfe de Fos (zone 2). La localisation de la seconde zone a été annoncée par le gouvernement en juin 2023.

Par ailleurs, des études techniques et environnementales seront poursuivies sur la zone située au large du Roussillon (zone 3) et la zone située au centre du golfe du Lion (zone 4). À terme,

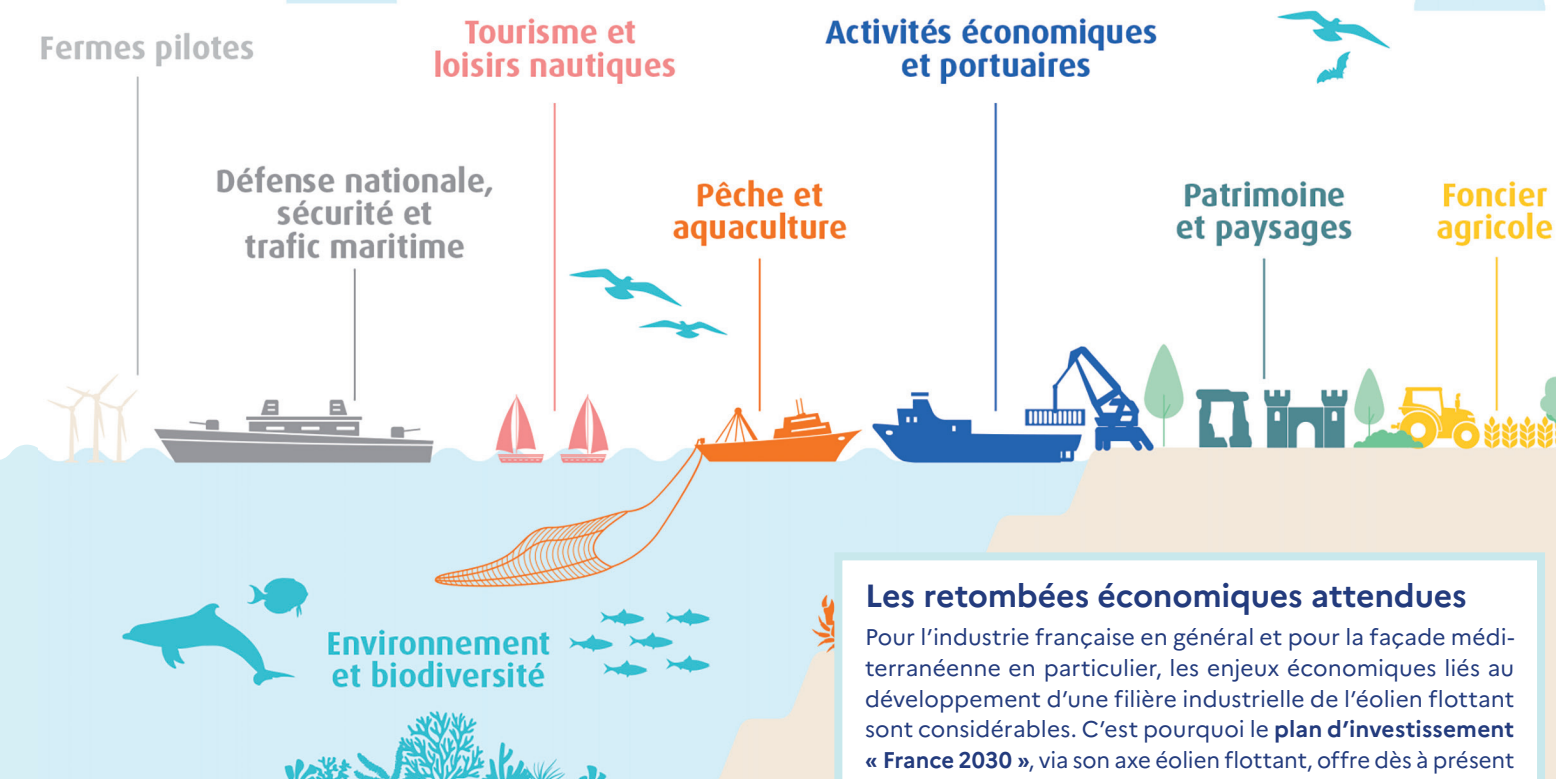
chaque parc et son extension occuperont une superficie d'environ 150 km², soit des espaces deux fois plus réduits que les zones actuellement retenues.

La superficie de chacune des zones choisies pour le lancement de la procédure de mise en concurrence sera progressivement précisée en tenant compte des résultats des études techniques et environnementales, des effets potentiels sur les différents enjeux présentés ci-contre, et de la poursuite des concertations portées par l'État d'un côté et par RTE de l'autre. Quelles que soient les zones retenues, les éoliennes seront situées à plus de 22 kilomètres des côtes.

ZONES RETENUES POUR LES PROCÉDURES DE MISE EN CONCURRENCE ET LA POURSUITE DES ÉTUDES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES



QUELS SONT LES ENJEUX PRIS EN COMPTE POUR LES PARCS ÉOLIENS FLOTTANTS EN MÉDITERRANÉE ET LEUR RACCORDEMENT ?



Une technologie prometteuse

Ces projets de parcs éoliens flottants commerciaux seront parmi les premiers au monde, en dehors des fermes pilotes ou des démonstrateurs. La technologie de l'éolien flottant présente l'avantage de permettre l'installation des éoliennes dans des zones de plus grande profondeur (supérieure à 50 mètres) et à plus grande distance des terres que les éoliennes posées. Ainsi les éoliennes reçoivent des vents à la fois plus forts et plus réguliers, ce qui améliore leur capacité de production.

Des parcs qui contribuent à la lutte contre le changement climatique et à la sécurité d'approvisionnement énergétique

Dans le cadre de l'ambition française de diminution des émissions de gaz à effet de serre et de diversification du bouquet énergétique pour sécuriser notre approvisionnement énergétique, l'implantation de deux parcs éoliens flottants et de leur extension est prévue en Méditerranée, dans le golfe du Lion. Ces parcs contribueront au respect des engagements pris par la France, notamment la signature de l'Accord de Paris en 2015, par laquelle les États se sont engagés à prendre les mesures nécessaires pour limiter le réchauffement climatique en dessous de 2°C d'ici à 2050.

En conséquence, la France a adopté en 2020 la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) 2019-2028, qui donne le cadre d'action de sa politique énergétique. Le développement des énergies renouvelables est un des piliers de cette politique. Ce développement est crucial pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre.

Le projet est également en adéquation avec l'engagement des régions Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur pour le développement des énergies renouvelables et des filières industrielles innovantes.

LA PRODUCTION ÉLECTRIQUE ANNUELLE DES PARCS

- Deux parcs de 250 MW ≈ 2,2 TWh d'électricité
- Avec les extensions de 500 MW ≈ 6,6 TWh d'électricité

Ce qui représente la consommation annuelle de près de 2,9 millions d'habitants, soit l'équivalent de 10 % de la consommation électrique des régions Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

L'émission d'1 million de tonnes de CO₂ évitée chaque année.

L'émission de près de 3,2 millions de tonnes de CO₂ évitée chaque année.